

Conseil Municipal du 11 décembre 2023

à 18h00

N°ordre 51
N° identifiant 2023-0234

Titre Attribution de subventions aux structures œuvrant dans le domaine du Développement et du Rayonnement

Rapporteur(s) M. Maxime PÉDEBOSCQ
Date de la convocation 04/12/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Théo SAGET

PJ. Tableau subvention

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1, 55 à 56, 2 à 35 et 37 à 54.
La 36 est retirée.

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement
------------------	---

La ville de Poitiers accompagne le mouvement sportif en prenant en compte les actions engagées en matière d'éducation, d'inclusion et de lien social, en valorisant les disciplines et la pratique du sport féminin, en permettant aux clubs d'accueillir de nouveaux licenciés et en les soutenant pour leur dynamisme à animer le territoire. Elle reste vigilante à accompagner tout autant le sport amateur que le sport professionnel.

La présente délibération propose ainsi le soutien à un acteur du territoire, le Cercle d'éducation physique (CEP) Poitiers Gymnastique, dans le domaine Vie sportive pour un montant de 1 000 €.

Ce club a été sélectionné pour présenter son spectacle de Gym Scéno lors des Internationaux de France de Gymnastique qui se sont tenus à l'Accor Arena à Paris les 15 et 16 septembre dernier. Ce rendez-vous sportif d'ampleur internationale, diffusé à la télévision, est une vitrine exceptionnelle pour le club et pour la ville de Poitiers. Néanmoins, la participation à un tel événement implique des coûts importants, notamment en termes de transport, d'hébergement et de restauration. C'est dans ce contexte que le club sollicite un soutien, à travers l'attribution d'une subvention exceptionnelle, qui permettrait de financer partiellement ce déplacement.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet, notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022.**
- **d'imputer la dépense conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Théo SAGET

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	